

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif ;
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- La feuille de présence à l'Assemblée contenant la liste des actionnaires à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et les formulaires de vote par correspondance ;
- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- Les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date, sur le gouvernement d'entreprise et sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que le rapport du Directoire, la liste des actionnaires, le projet du texte des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la Loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, les actionnaires ayant ainsi eu la faculté d'exercer, préalablement à l'Assemblée, leur droit de communication, selon les dispositions du Code de commerce.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour qui est le suivant :

- ◆ Rapports du Directoire et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- ◆ Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise,
- ◆ Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce,
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- ◆ Approbation des conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce,
- ◆ Affectation des résultats,
- ◆ Quitus aux membres du Conseil de Surveillance,
- ◆ Quitus aux membres du Directoire,
- ◆ Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Daniel DESANDRE ou nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement,
- ◆ Nomination de Monsieur Thierry LOMBARD en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- ◆ Pouvoirs,
- ◆ Questions diverses.

Puis présentation est faite du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, du rapport de gestion du Directoire et des comptes annuels.

Sont ensuite présentés les rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées.

Toutes réponses sont données aux questions posées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que sur les comptes dudit exercice,
- Du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, intégrant les observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes dudit exercice,
- Des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé et sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le bilan tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte nette comptable de 71.914 €.

Conformément aux articles 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale approuve par ailleurs le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, non déductibles des résultats, soit la somme de 4.629 €.

o O o

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Vote pour : 930108

Abstention : 100

Vote contre : 0

DEUXIEME RESOLUTION

Convention réglementée avec la SCEV GUIDON

L'Assemblée Générale approuve la poursuite de la convention précédemment autorisée, telle que mentionnée dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

o O o

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Vote pour : 930108

Abstention : 100

Vote contre : 0

TROISIEME RESOLUTION

Conventions réglementées avec la SC LOMBARD HOLDING

L'Assemblée Générale approuve la poursuite des trois conventions précédemment autorisées, telles que mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.

o O o

Cette résolution ne peut être soumise au vote, le quorum du cinquième des actions ayant le droit de vote n'étant pas atteint ; ces conventions produisent néanmoins leurs effets.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice 2022, soit la somme de 71.914 €, au compte « autre réserves » (réserve facultative) qui est ainsi ramené de 5.333.808 € à 5.261.894 €.

L'Assemblée Générale reconnaît par ailleurs que le rapport de gestion du Directoire mentionne qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

o O o

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Vote pour : 930108

Abstention : 100

Vote contre : 0

CINQUIEME RESOLUTION

Quitus aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Conseil de Surveillance de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2022.

o O o

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Vote pour : 930108

Abstention : 100

Vote contre : 0

SIXIEME RESOLUTION

Quitus aux membres du Directoire

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire de l'exécution de leurs mandats au titre de l'exercice 2022.

o O o

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Vote pour : 930108

Abstention : 100

Vote contre : 0

SEPTIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Daniel DESANDRE arrive à expiration au jour de la présente Assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour la durée statutaire de six années qui expirera le jour de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

o O o

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Vote pour : 930108

Abstention : 100

Vote contre : 0

HUITIEME RESOLUTION

Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Thierry LOMBARD, né le 6 février 1953 à Epernay (51), demeurant 160 chemin de Sainte Annette à Gréoux les Bains (04800), en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour la durée statutaire de six années qui expirera le jour de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

o O o

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

Vote pour : 930108

Abstention : 100

Vote contre : 0

NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et accomplir toutes formalités de publicité et autres requis en conséquence des résolutions qui précèdent.

o O o

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance.

: Vote pour : 930108

Abstention : 100

Vote contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée, à 15 heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

M. Daniel DESANDRE
Président de séance

Mme Isabelle Lombard
Scrutateur

Me Thierry Lombard
Secrétaire